



Le 11 février 2022

La Dorche et la Vézeronce : l'excellence perdue !

Renouvellement du label

Deux perles voisines dans le département de l'Ain, la Dorche et la Vézeronce ont fait naître le réseau des « Rivières Sauvages ». Labellisées en 2016, ce sont les 2^{ème} et 3^{ème} cours d'eau à obtenir cette distinction convoitée, après la Valserine en 2014. Le département a ainsi confirmé son attachement à la préservation de ses Rivières Sauvages, et depuis lors des actions significatives ont été mises œuvrées. Cet attachement n'a aujourd'hui pas perdu de sa ferveur puisque les Rivières Sauvages sont fières d'annoncer le renouvellement de ces deux labels pour 5 ans !

La Dorche et la Vézeronce sont deux rivières voisines situées à l'est du département de l'Ain (01). Elles s'écoulent du plateau du Retord jusqu'au Rhône. Du fait de leur proximité ces cours d'eau ont en commun de nombreuses caractéristiques telles que leur petite distance. En effet, elles s'écoulent toutes deux sur une dizaine de kilomètres, les amenant à être traitées par un programme rivières sauvages commun. Leurs bassins respectifs sont peu anthropisés¹ : leur recouvrement est majoritairement forestier, à hauteur de 60% pour la Vézeronce et de 80% pour la Dorche. De ce fait, elles possèdent une grande diversité d'habitats, une aubaine pour la diversité. Pour exemple, l'espèce emblématique de la Vézeronce est sans conteste l'Écrevisse à pattes blanches qui lui a valu l'installation d'un APPB² ainsi que d'une ZNIEFF³ de type I sur sa partie aval. La Dorche et la Vézeronce sont toutes deux sites « Rivières Sauvages » et Espaces Naturels Sensibles, deux labels aux objectifs de préservation et de valorisation communs.

Preuve de la volonté du Département de l'Ain de protéger et valoriser ses joyaux sauvages, la Dorche et la Vézeronce sont les 2^{ème} et 3^{ème} cours d'eau à recevoir la précieuse labellisation, marquant ainsi la naissance du réseau des Rivières Sauvages. Une vingtaine d'actions ont pu être menées à bien durant le programme 2016 -2020. Elles visaient notamment à sécuriser les accès à la rivière, approfondir les connaissances sur son milieu, la préserver mais aussi à sensibiliser la population locale et le grand public. Parmi elles, on peut citer la sécurisation de l'accès à la cascade du Pain de Sucre, une étude sur la population des écrevisses à pattes blanches ou encore la réalisation d'un sentier d'interprétation intergénérationnel. Ces résultats positifs ont renforcé la motivation des acteurs locaux et des habitants à protéger et faire valoir leurs rivières sauvages pour les années à venir, si bien que la communauté de

¹ *Anthropisation : modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines. On peut parler d'artificialisation*

² *APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope*

³ *ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

communes Pays Bellegardien, les communes de Chanay et de Surjoux-Lhopital, et l'association locale « la Dorchéranne » ont souhaité s'engager auprès du Département de l'Ain pour co-porter le label Rivières Sauvages !

Aujourd'hui, l'Association du réseau des Rivières Sauvages est fière d'annoncer le renouvellement du label pour la Dorche et la Vézeronce, deux splendides cours d'eau pour lesquels il est essentiel de continuer à agir pour les préserver. Une suite qui s'annonce prometteuse !

« Lorsqu'en 2016, cette distinction a été donnée, on ne mesurait pas encore la portée que les répercussions économique, sociale et environnementale auraient sur le plan national. On constate à quel point elles ont eu un effet d'entraînement sur les acteurs locaux et les habitants qui ont à cœur de poursuivre cette préservation. C'est une grande joie de savoir que ces bassins pilotes ont tenu leurs promesses. Cette distinction est surtout la leur. C'est la récompense que ces territoires, tous ensembles (associations, entreprises, citoyens), obtiennent. Elle est autant économique, environnementale, qu'affective. » Marie-Pierre MEDOUGA, présidente de l'ARRS

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc.... Il a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Le programme Rivières Sauvages est porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages avec l'aide du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. En 2021, 29 rivières sont labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo et le Travu en Corse du Sud, le Fangu en Haute-Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic dans les Côtes-d'Armor, le Pic et la Gioune en Creuse et la Haute-Dronne et le Manet en Dordogne.

Le réseau continue de se développer grâce à une belle dynamique des territoires et votre soutien !

CONTACTS :

Association du Réseau des Rivières Sauvages : <https://www.rivieres-sauvages.fr>

- Marie-Pierre MEDOUGA : communication, mécénat et relations médias - 06.22.78.71.38 - communication@rivieres-sauvages.fr - www.mp-c.eu - @mapyntonga
- Wendy Bignon : chargée de communication /RSE et assistante DG - 06.62.88.53.88 - rse.mecenat@rivieres-sauvages.fr